

**Autorité de régulation des jeux en ligne
ARJEL**

Compte-rendu des délibérations du collège

Vendredi 18 juin 2010

Le 18 juin 2010 le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

A adopté la décision suivante :

- ❖ Décision n°2010-037 portant saisine pour avis de fédérations sportives.
- ❖ Décision n°2010-038 définissant les règles relatives à l'annulation des paris enregistrés sur un match de tennis et celles relatives aux paris avec handicap.